

RECOMMANDATIONS POUR COMPLÉTER VOTRE DÉSIGNATION DE BÉNÉFICIAIRE :

Nous vous invitons à vous reporter aux recommandations ci-dessous afin que votre désignation soit dépourvue d'ambiguïté :

Exemple de clause personnalisée :

Monsieur A Priorité 1 Répartition 100 % ; Monsieur B priorité 2 Répartition 30 % ; Monsieur C Priorité 2 Répartition 70 % ; Monsieur D Priorité 3 Répartition 100 %

- Monsieur A est vivant au décès de l'assuré et accepte les capitaux : Monsieur A est seul bénéficiaire.
- Monsieur A est décédé avant l'assuré et Messieurs B et C sont vivants au décès de l'assuré et acceptent les capitaux : Monsieur B aura 30 % des capitaux et Monsieur C 70 % de ceux-ci.
- Messieurs A, B et C sont décédés avant l'assuré. Monsieur D est vivant au décès de l'assuré et accepte les capitaux : Monsieur D est seul bénéficiaire.

Vous devez vous assurer qu'à chaque rang de priorité le capital est bien réparti à 100 %.

En cas de prédécès de l'un des bénéficiaires désignés, et que vous souhaitez que ce soit les héritiers du bénéficiaire prédécédé qui perçoivent le capital qui lui était destiné, il faut indiquer « à défaut, ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales » ou « à défaut, ses héritiers » à côté du nom et prénom du bénéficiaire.

Si vous désirez nommer vos enfants comme bénéficiaires et que vous ne voulez pas avantager l'un par rapport à l'autre, indiquez « mes enfants nés ou à naître par parts égales » ceci permettra de désigner comme bénéficiaires l'ensemble de vos enfants nés au moment de la désignation ainsi que vos enfants nés postérieurement à la désignation dans la colonne « noms et prénoms ou organisme »

Si vous désirez nommer un bénéficiaire précisément indiquez « M. X » simplement, sans mention de qualité. Par exemple « Mme X » (et non « Mme X » mon épouse) : rédaction qui poserait des problèmes d'interprétation si survenait un changement d'état civil suite à un divorce ou un remariage. N'oubliez pas de préciser sa date de naissance afin d'éviter les contestations par des homonymes.

Si votre clause bénéficiaire est ambiguë, nous enregistrerons la clause type le temps que vous nous communiquiez votre nouvelle clause bénéficiaire.

Attention : la désignation de bénéficiaire devient irrévocable en cas d'acceptation par ce dernier, effectuée dans les conditions suivantes :

- par un écrit signé de MUTEX, de vous-même et du bénéficiaire,
-
- ou par voie d'acte notarié ou sous seing privé, signé par vous-même et par le bénéficiaire qui devra être notifié par écrit à MUTEX pour lui être opposable.

Après acceptation du bénéficiaire dans les conditions décrites ci-dessus vous ne pourrez plus modifier votre clause bénéficiaire sans l'accord écrit du bénéficiaire acceptant.

Mutex et votre mutuelle mettent en œuvre un traitement de données à caractère personnel et de données dites sensibles vous concernant pour assurer la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat, ainsi que pour la gestion commerciale de notre relation. Ces données pourront aussi être utilisées dans le cadre d'opérations de prospection, de contrôle, de lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'exécution des dispositions légales et réglementaires, et ce, en application du présent contrat ou de l'intérêt légitime de Mutex. Les données collectées dans ce formulaire sont indispensables à la mise en œuvre de ces traitements, et sont destinées aux services concernés de Mutex et de votre mutuelle, ainsi que, le cas échéant, à leurs sous-traitants ou prestataires. Les données collectées sont susceptibles d'être conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle augmentée de la durée des prescriptions légales.

En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données, de portabilité, d'opposition aux traitements, ainsi que du droit de définir des directives sur leur sort après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits soit par mail (dpo@mutex.fr) soit par courrier adressé à : Délégué à la Protection des Données de Mutex, 140 avenue de la République, CS30007, 92327 Châtillon cedex. Lors de l'exercice de vos droits, la production d'un titre d'identité peut être demandée. En cas de litige persistant, vous avez la faculté de saisir la CNIL sur www.cnil.fr.

Assureur des garanties :

MUTEX

Société anonyme au capital de 37 302 300 euros

entreprise régie par le Code des assurances - RCS Nanterre 529219040

Siège social : 140 avenue de la République - CS 30007 - 92327 Châtillon cedex